

Phéromones sexuelles

Rak® 5

L'expert de la confusion sexuelle contre le carpocapse du prunier



Un ensemble d'avantages exceptionnels

- Réduction du nombre d'interventions insecticides
- Respect de la faune auxiliaire
- Moins d'intervention contre les autres ravageurs
- Bénéfice filière aval
- Une solution de biocontrôle qui a fait ses preuves
- Utilisable sur plusieurs cultures : pommiers, poiriers, pêchers et pruniers



Un allié efficace dans lutte contre le carpocapse du prunier



Les diffuseurs **Rak® 5**, répartis dans les vergers dès le début de la saison, diffusent de façon régulière une phéromone de synthèse identique à celle émise naturellement par les femelles de carpocapse des prunes (*Cydia funebrana*) pour attirer les mâles. Ces derniers sont désorientés et les accouplements n'ont pas lieu.

Carpocapse des prunes : repérer ses dégâts



- | Présence de galeries superficielles et écoulement gommeux au point de pénétration de la larve
- | Attaque de 1^{ère} génération : les fruits chutent.
- | Attaque de 2^{ème} génération : les fruits véreux sont très sensibles aux maladies de conservation. Présence de galeries sinuées creusées par la larve.
- | Perte de récolte importantes par dépréciation des fruits.

Des requis nécessaires à la réussite de la méthode

Si l'utilisation de Rak® 5 permet de diminuer le nombre d'interventions conventionnelles, elle doit être mise en œuvre dans le respect des pratiques liées à la méthode de lutte par confusion sexuelle :

- | **Prise en compte des caractéristiques de la parcelle et de son environnement** : homogénéité, bordures, nature des parcelles avoisinantes, historique...
- | Choix de la date de **pose des diffuseurs et évaluation de la population de départ**.
- | **Réalisation des suivis indispensables** pendant la période sensible et raisonnement des interventions insecticides complémentaires si elles sont nécessaires.

Recommandations

La confusion sexuelle ne donnera sa pleine efficacité que si elle est appliquée sur des populations de tordeuses, carpocapse des prunes réduites au départ. En cas de forte pression historique, il est recommandé d'effectuer une lutte insecticide classique efficace sur la première génération, afin de réduire le niveau des populations.

La parcelle à protéger est constituée d'arbres adultes :

- ▶ 2 hectares minimum, parcelle la plus carrée possible (de forme compacte).

La pose des diffuseurs

Au tout début du premier vol (à repérer de préférence par le piégeage sexuel ou selon les informations diffusées par le Bulletin de Santé du Végétal), soit, selon les situations, de début avril à début mai.

▶ Dans la parcelle

500 diffuseurs/ha (1 diffuseur = 20 m²) disposés en quinconce aux 2/3 de la hauteur définitive des arbres. Sur des arbres de hauteur définitive > 3 m, poser en vague avec un décalage de hauteur de 1 à 1,5 m d'un arbre à l'autre, les diffuseurs les plus hauts étant au moins aux 2/3 de la hauteur. S'il y a des manquants, renforcer les arbres voisins. Les haies intégrées dans les vergers seront considérées comme des arbres à protéger.

▶ Dans les bordures

Les haies de proximité seront également intégrées dans le dispositif (1 diffuseur tous les 4 m). Renforcer le dispositif avec 1 diffuseur par arbre côté vent dominant ou sur les bordures jouxtant une route. Si la ou les bordures sont à moins de 100 m d'un verger voisin, protéger ce verger avec des diffuseurs sur 40 m de profondeur si cette parcelle est dans l'axe de plantation, ou sur 30 m si elle est parallèle.

▶ Végétation avoisinante

Les arbres isolés à moins de 100 m (amandiers, cerisiers, cognassiers, pêchers, poiriers, pommiers, pruniers) sont des zones refuges qui devront être contrôlées avec au moins 1 diffuseur par arbre.

Avant utilisation, les diffuseurs doivent être conservés dans leur emballage d'origine hermétiquement fermé, à l'abri de la lumière et dans un local frais (température inférieure à 15°C). Des emballages entamés pourront être conservés quelques jours s'ils sont fermés soigneusement et maintenus à une température de l'ordre de 5°C. De même, tout stockage prolongé doit être effectué emballage fermé, intact, à une température entre 0° et 5°C. Si ces règles de stockage n'étaient pas respectées, les diffuseurs pourraient perdre de leur efficacité.

Fiche d'identité

	Rak® 5
AMM	N° 8900685
Composition	445 mg/diffuseur de (E/Z)-8-dodecen-1-yl acétate ou 98,1 g/kg
Formulation	produit diffuseur de vapeur (VP) à utiliser dans le cadre de la lutte par confusion sexuelle.
Cultures et usages autorisés	Prunier : chenilles foreuses des fruits (<i>Cydia molesta</i> ; <i>Cydia funebrana</i>)
Dose autorisée	500 diffuseurs/ha
Stade d'application	Pose avant l'émergence de la 1ère génération
Nombre d'application	1 par an
ZNT aquatique	Non pertinent
Délai de rentrée	Non pertinent

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ®Marque déposée BASF. Détenteur de l'AMM : BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 218ALIE0223R - Février 2023.

Rak® 5 : SGH09 - H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation :
Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**